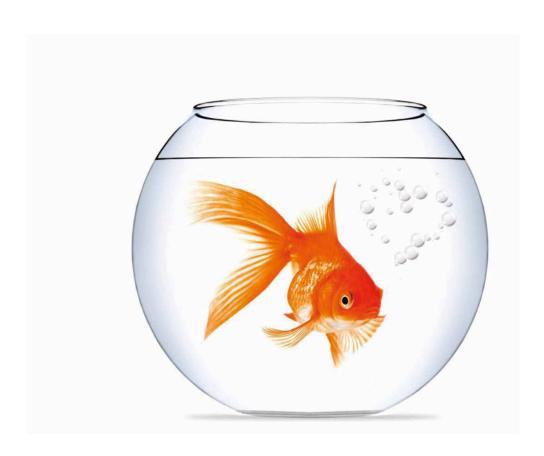


Solution pour l'abattage du chrome VI et du chrome total

- · Traitement de surface
 - Tanneries
 - Industries
 - · Centrales à béton



Toxicité du Chrome VI

Cancers Allergies cutanées Effets sur la réplication et transcription de l'ADN Risques par Ingestion Complications Médicales

Cadre réglementaire



Décret du 1^{er} février 2001 appuyé par le REACH Chrome VI = Agent CMR Cancérogène / Mutagène / Repro-toxique



L'US-EPA fixe à 100 µg/l la valeur référence de Chrome Total dans les EDCH



L'OMS fixe à 50 µg/L la valeur référence de Chrome Total dans les EDCH



ANSES – Saisine n°2011-SA-0127 – 02/07/12 Chrome total = 50 µg/ dans les EDCH Chrome VI = 6 µg/ dans les EDCH

*Le Chrome:

- Est un des 6 polluants les plus dangereux au monde
- Menace 16 millions de personnes
- 3 millions d'années de vie perdues.
- Est utilisé dans les secteurs industriels tels

que les tanneries, le traitement du métal, le soudage de l'acier inoxydable, la production de chromate et la fabrication de pigments de chrome.»

Eric Brockovich, adjointe juridique et militante de l'environnement révèle une affaire de pollution des eaux potables à Hinkley par la société Pacific Gas and Electricity (PG&E), condamnée en 1993.

*Rapport de 2015 par Green Cross Suisse et Pure Earth









Un procédé breveté

Innovant & écologique



Dépôt de Brevet-28/03/2014



Développé en partenariat

avec le CNRS

Soutenu par

La Région Auvergne et la BPI

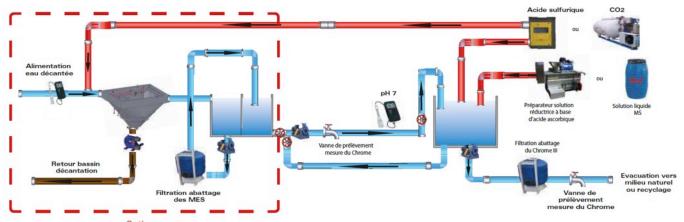




Prix du Développement

Awards 2015

- Schéma des circuits
- Gestion du pH
- Réduction chimique du Chrome VI en Chrome III via une solution réductrice à base d'acide ascorbique (non réversible) totalement neutre pour l'environnement.
- Filtration / Adsorption du Chrome III.



Options



Une solution facilement déployable

Un procédé global et transverse, pour les secteurs dont les effluents pourraient contenir du Chrome VI

Business case dans le secteur des centrales à béton



Normes de l'arrêté* : MES < 35 mg/L 5,5 < pH < 9,5 Chrome Total < 100 mg/L Chrome VI < 50 µg/L

* L'arrêté du 26 novembre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de fabrication de béton prêt à l'emploi impose de nouvelles normes de rejet depuis le 1er juillet 2012



Rejets actuels*: 10 < MES < 1000 mg/L 9 < pH < 12

Chrome VI: 100 à 400 μg/L

* Données issues du livret n°3 «L'eau et l'industrie» - LES CENTRALES DE PRODUCTION DE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI DU BASSIN SEINE-NORMANDIE.

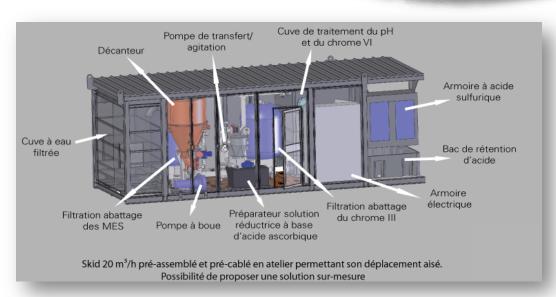
Par les agences de l'eau de Seine Normandie



Après traitement par Chromium VI Free MES < 35 mg/L pH 5,5-9,5 Chrome VI < 10 µg/L

Chantier du Grand Paris









« Nous pensons que, pour les générations futures, les constructions doivent devenir plus vertueuses. »



Traitement d'eau



Industries Minérales



Travaux Souterrains



Recyclage







